

Image not found or type unknown



Réduction préavis démission

Par **Nadia240377**, le **17/01/2013** à **09:43**

Bonjour, rn rnJe suis cadre dans une entreprise soumise à la convention collective:" menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes". Je n'ai que 9 mois d'ancienneté. Mon préavis est de 3 mois (contrat de travail).rn rnJ'ai démissionné et souhaite réduire mon préavis.rn rnCependant, l'article 19 du chapitre IV a été soumis à un accord plus récent dans lequel ne figure plus les informations concernant les cadres démissionnaires, seulement les cadres licenciés.rn rnDois-je comprendre que je n'ai plus droit de réduire mon préavis à 1 mois et demain ou bien l'article de la convention principale tiens toujours?rn rnMerci d'avance pour vos réponses rn rnBonne journée